

**N°22-02-009**

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 2 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 26 janvier 2022.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MORVILLE C. ; TAVERNE M.H. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; CAUX P. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; OBERT O. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D. (reçoit pouvoir de JM CROQUELOIS).

**Absents excusés :**

Mesdames BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs DELATTRE J. (donne pouvoir à P. CAUX) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; CROQUELOIS J.M. (donne pouvoir à D. BEE) ; FOURNIER D. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; BACQUET J. ; TELLIER C.

**Absents :**

Monsieur MONBAILLY V.

Monsieur Gérard COLIN est élu secrétaire.

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – VOTE**

**Rapporteur : Didier BEE**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire. Il permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité et de discuter des choix budgétaires avant le vote du budget.

L'orientation budgétaire 2022 prévoit la mise en œuvre des leviers fiscaux nécessaires à l'équilibre financier de l'intercommunalité prévus dans l'étude prospective mise à jour en permanence depuis 2015, tout en précisant que notre situation fiscale demeure plus avantageuse que bon nombre de territoires de même taille ou de taille plus importante.

Après l'examen du rapport d'orientations budgétaires, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et valide les grands principes suivants dans la perspective de la mise en œuvre du budget :

- Pas d'augmentation des taux "ménage" (TFB à 0,00 %, TFNB à 1,93 %) et "économique" (CFE à 24,43 %)

- Maintien de la prise en charge par la CCPL de la contribution au SDIS (691 000,00 €)
- Pas d'augmentation de la TEOM
- Maintien de la taxe GEMAPI
- Maintien de la taxe de séjour
- Reversement partiel de la taxe d'aménagement perçue par les communes, sur les parcs d'activités
- FPIC : montant de reversement garanti pour les communes (identique à 2021), transfert du surplus vers la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, dans la limite du droit commun.
- Recherche d'optimisations budgétaires et de ressources nouvelles (mutualisation et rationalisation)
- Sensibilisation de la population à la réduction des tonnages de déchets (meilleur tri, compostage, ...)
- Poursuite de l'opération OPAH
- Plan de relance Covid (subventions aux entreprises, aides aux particuliers pour habitat PCAET, aides aux communes)

Ces dispositions permettront d'assumer les investissements du projet de territoire.

Pour extrait conforme.

Le Président,

